
N° 95-0172 - Déplacements et voirie + finances et programmation - Vernaison - Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Pelet et appartenant à M. Fayolle - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située chemin du Pelet à Vernaison et appartenant à monsieur Fayolle.

Cette parcelle qui couvre une superficie de 202 mètres carrés est nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, le bien en cause serait acquis au prix total de 28 280 F admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait exécuter, à ses frais, divers travaux de clôture et de soutènement rendus indispensables par le recoupement de ladite propriété, ces travaux étant estimés à 130 000 F ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le document susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1995 - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 063.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,